

12 questions à se poser
avant de
crier sur ses enfants

Texte : © AFC
Dessins : © Ixène

Conception couverture : © Softoffice (38)
Photo couverture : © Ixène

Composition : Soft Office (38)

© AVM, 2015
89, bd Auguste-Blanqui – 75013 Paris

ISBN : 978-2-35389-431-4

12 questions à se poser avant de crier sur ses enfants

Sommaire

Préambule

- 1.** Pourquoi crie-t-on sur ses enfants ?
- 2.** Que se passe-t-il lorsque des parents crient ?
- 3.** Qu'est-ce qu'un manque ou un excès d'autorité ?
- 4.** Pourquoi est-il difficile aujourd'hui d'avoir de l'autorité ?
- 5.** De quelle autorité l'enfant a-t-il besoin pour grandir ?
- 6.** Sur quoi s'appuie l'autorité des parents ?
- 7.** Comment s'exprime l'autorité ?
- 8.** Comment exercer l'autorité à deux voix, père et mère ?
- 9.** Comment l'autorité évolue-t-elle en fonction des âges des enfants ?
- 10.** Comment s'articule l'autorité parentale avec les autres autorités ?
- 11.** Quelle coopération entre les parents et l'école ?
- 12.** Comment exercer l'autorité comme parents chrétiens ?

Préambule

L'autorité est la capacité à se faire obéir sans exercer de contrainte ou de force. Au-delà de la seule **obéissance** et de manière plus ambitieuse, l'autorité est la clé pour **éduquer** son enfant, c'est-à-dire pour l'aider à grandir. En effet, « autorité » vient du latin *auctoritas*, qui provient du verbe *augere* ou « augmenter ».

Exercer l'autorité est une rude école pour les parents d'aujourd'hui qui ont un difficile équilibre à trouver entre souplesse et autoritarisme. Où se situer entre ces deux extrêmes ? Avec quelle légitimité ? Et surtout comment placer son autorité pour qu'elle soit efficace sans qu'il soit nécessaire de crier ?

Ce cinquième tome de la série « *En questions !* » veut aider les parents, et plus largement les éducateurs, à répondre aux questions qu'ils se posent et à trouver leurs propres réponses dans le difficile exercice de l'autorité.

Nous remercions Pierre Benoit, philosophe, Marie-Charlotte Clerf, praticienne Vittoz et coach parental, et Florence Morel, psychologue, qui ont su conjuguer avec talent leurs réflexions et leurs expériences dans un ouvrage qui pourra aider de nombreux parents au quotidien.

Pascale Morinière
Vice-présidente de la Confédération Nationale des AFC
Responsable du Secteur Education

Pourquoi crie-t-on sur ses enfants?

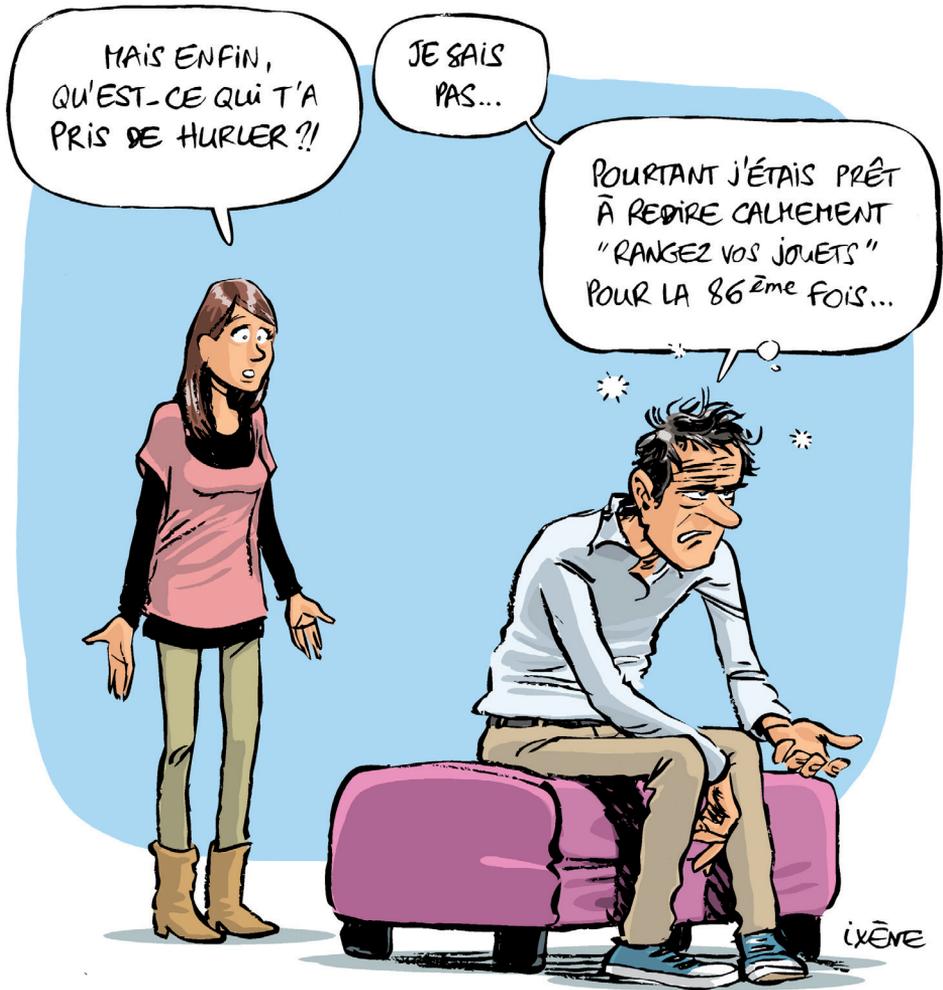
Pour la cinquième fois depuis le début du trajet, Léo, 10 ans, asticote Clara, sa petite sœur de 6 ans. Les retours d'école sont toujours agités, mais, aujourd'hui Léo prend vraiment un malin plaisir à embêter Clara. Après avoir demandé à plusieurs reprises à Léo d'arrêter, leur père finit par éclater de colère. La répétition de cette situation, le sentiment lancinant de ne pas être écouté et l'impression que son fils ne lui obéit pas, l'ont fait sortir de ses gonds.

Pourquoi les parents crient-ils?

Le cri traduit leur désarroi. Lorsque quelqu'un se met en colère, on dit qu'il a «perdu ses moyens». Le cri traduit une perte des moyens dont disposent les

parents pour amener l'enfant à un comportement ou à une prise de conscience. C'est un aveu de stress, d'impuissance, l'expression du sentiment d'être débordé ou de leur peur pour l'enfant et son avenir: un cri de colère en somme. Le cri est une manière, par la force, d'imposer son droit. Les parents crient aussi pour se soulager et signifier leur exaspération à l'enfant comme ils pourraient le faire en couple, en criant l'un après l'autre. Ils ont sans doute entendu crier leurs propres parents, des proches, des éducateurs et répètent cette façon de faire. C'est aussi le résultat d'une culture. Crier, ça s'apprend!

Ils crient encore parce qu'ils n'ont pas le temps de prendre le temps



nécessaire pour obtenir que leurs enfants obéissent, écoutent, obtempèrent ou se calment. Leur cri est un moyen rapide d'aboutir à la solution qu'ils n'ont pas.

Le père crie donc après Léo, mais il crie aussi contre

une situation qui oblige à crier, à perdre son sang-froid, à perdre les possibilités d'une parole rationnelle et sereine. Il crie sans doute aussi implicitement contre la perte culturelle de l'autorité parentale.

Crier n'est-il pas légitime ?

Crier, c'est dire non, avec énergie. La société et certains psys culpabilisent les « parents crieurs ». Pourtant, ne pas crier, n'est-ce pas parfois se résigner et

baisser les bras ? N'est-il pas naturel et sain d'être excédé par une situation oppressante et ressentie comme une impasse ? Pour réagir à une situation, le cri n'est-il pas un moyen de rassembler son énergie et d'émettre un message efficace ? Le cri est le signe de l'indignation. Et l'indignation est le signe que les parents sont bien désespérés, et non pas démissionnaires, devant leurs enfants. Les parents ont le droit de crier après leurs enfants. Ce qui n'est pas légitime, c'est la démagogie

ou l'autoritarisme parental (Question 3). **Le cri, lui, témoigne du sentiment chez le père ou la mère de la fragilisation de son autorité et de la difficulté à exprimer sur un juste ton une autorité efficace.**

Y a-t-il une alternative ?

Crier soulage, certes, sur l'instant, mais n'est que peu efficace durablement et surtout peu utile au plan éducatif. Père ou mère sont responsables de leurs émotions. Comment et à qui est-il bon d'exprimer

cette peur, cette colère, ce chagrin, cette rage, cette impuissance, qui poussent les parents à crier... Est-ce Léo seul qui est en cause ? N'est-ce pas aussi son père qui se trouve mis en difficulté par lui ? Lorsque des parents crient, c'est peut-être le signe que leurs enfants sont « insupportables », mais aussi que les parents eux-mêmes sont démunis.

2

Que se passe-t-il lorsque des parents crient ?

« **M**aintenant, ça suffit ! J'en ai assez ! » Lorsque des parents en arrivent là, ils expriment un sentiment d'impuissance non seulement à cause du comportement de leur enfant en tant que tel, mais aussi parce qu'ils se sentent comme enfermés avec lui dans un processus dont ils se sentent incapables de sortir par leurs propres moyens.

Quelles sont les trois étapes de ce processus ?

Les parents crient...

Ces cris des parents sont assez peu efficaces auprès d'enfants habitués à entendre leurs parents crier... Les repas en famille, par exemple, peuvent devenir l'un de ces temps conflictuels. Prenons des

enfants qui ne veulent jamais finir leur assiette. La scène se répète à chaque repas en suivant le même scénario. Les parents exigent que les enfants mangent au moins un peu du plat principal. Cela dure un certain temps, les parents crient, les enfants s'opposent, esquivent, s'agitent, tiennent bon... Quant aux parents, ils se fatiguent, épuisent toutes sortes de stratagèmes, craignent finalement de frustrer leur enfant, culpabilisent de s'énerver ainsi, ne veulent pas faire durer, voire craignent de perdre l'amour de leurs enfants et se disent qu'il y a tout de même des sujets plus importants sur lesquels se battre. Les enfants ne mourront pas de faim s'ils ne terminent pas viande et légumes, inutile de faire

ON NE VA PAS Y PASSER LA NUIT
TU VAS FINIR TES
PETITS POIS !!!



comme la famille Untel qui... Et bientôt, les parents cèdent aux récriminations de leurs enfants.

Les parents cèdent...

Le calme revient dans la famille, soulageant momentanément parents

et enfants. Les parents se promettent intérieurement d'être plus fermes une autre fois ; aujourd'hui, c'était particulier... Les enfants, eux, sont satisfaits : ils ont obtenu ce qu'ils voulaient et appris, surtout, qu'ils ont intérêt à tenir bon dans leurs exigences.

Les enfants s'opposent...

Le dessert arrive. Or, les parents avaient promis qu'il n'y aurait pas de dessert pour ceux qui n'ont pas mangé le plat principal. S'étant promis de ne pas crier, ils prennent sur eux,

ne réagissent pas immédiatement aux manifestations de leurs enfants et laissent la situation s'envenimer. Elle finit par atteindre un niveau de désordre intolérable pour les parents qui, intérieurement, se disent peut-être que leurs propres parents ne l'auraient sans doute pas admis. Le père et la mère se sentent débordés : il faut que cela cesse ! Et à nouveau, les parents

sortent de leurs gonds et crient leur exaspération !

Ainsi, chacun, père, mère ou enfant, est encouragé dans un processus négatif :

- Le père et la mère doivent réagir davantage ou se fâcher avec toujours plus de force s'ils veulent obtenir un semblant de résultat.

- Les enfants sont incités à s'opposer toujours davantage pour obtenir

satisfaction. Ils apprennent que cette relation d'autorité fonctionne comme un bras de fer dont ils ont la possibilité de sortir gagnants. Ils découvrent aussi le plaisir ambigu de faire sortir leur père ou leur mère de leurs gonds tout en éprouvant un sentiment d'insécurité car ils ne perçoivent pas de limites à leurs exigences.

3

Qu'est-ce qu'un manque ou un excès d'autorité ?

Les cris témoignent, nous l'avons déjà évoqué, d'une autorité mal ajustée qui oscille entre ces deux caricatures que sont la démagogie et l'autoritarisme.

La démagogie

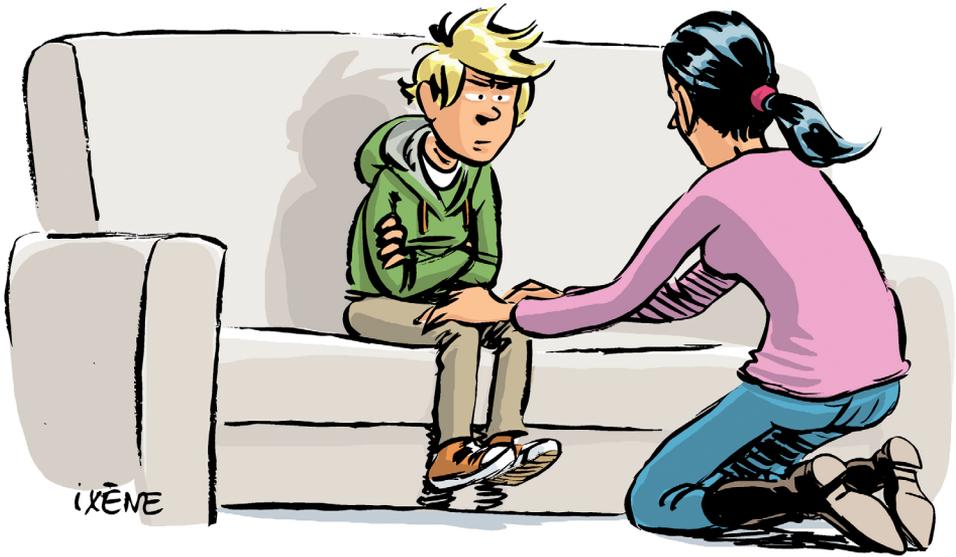
La démagogie est une forme de complaisance fondée sur l'utopie de vouloir éviter à tout prix les heurts au sein de la famille. Les parents esquivent les conflits et tentent de désamorcer toute forme d'opposition en s'abstenant de contrarier leur enfant. Certaines règles éducatives en témoignent : « Pas plus d'un *non* par jour » ou « Ne jamais frustrer » ou « Il sait ce qui est bon pour lui »...

Cependant, un enfant élevé sans règle sera placé dans une situation intérieure

personnelle difficile : il peut se demander s'il est vraiment aimé et s'il a du prix aux yeux de ses parents puisque ceux-ci ne se donnent pas la peine d'exiger quoi que ce soit de lui. Il sera tenté de transgresser toujours davantage pour faire réagir ses parents et trouver les limites qui lui montreraient que son père et sa mère se préoccupent de lui. Il se retrouvera dans une position de pouvoir sur ses parents lui donnant l'illusion qu'il peut tout se permettre et qu'il est tout-puissant. Cet enfant saura inconsciemment que cette situation est anormale et évoluera dans une grande insécurité.

Le risque, à terme, est de le laisser très désarmé lorsqu'il rencontrera la frustration à l'école, sous

SI ON INSTALLE
LA TÉLÉ DANS LA CHAMBRE,
TU PROMETS QUE TU TE
LÈVERAS LE MATIN SANS FAIRE
D'HISTOIRES, D'ACCORD ?



l'autorité de l'instituteur ou des professeurs, puis, plus tard, au moment de s'insérer dans la société.

« Robin, 6 ans, s'endormait régulièrement en classe. Lorsque j'ai rencontré sa mère, elle m'a dit qu'il passait toutes ses soirées devant la télévision. Je lui ai rappelé qu'il était nécessaire qu'il se couche à une heure raisonnable et qu'il ne regarde pas la télévision tous les soirs. Elle m'a avoué que c'était impossible à obtenir de son fils et qu'il n'accepterait jamais qu'elle éteigne l'écran. »

Un instituteur

« Il y a quelques années, nous embauchions des jeunes pendant l'été... mais au bout de deux jours, certains n'arrivaient plus à l'heure arguant que c'était « trop dur de se lever après la soirée d'hier » et ils s'énermaient quand on leur disait que c'était inacceptable. D'autres refusaient de servir certains clients qui leur avaient mal parlé. D'autres enfin arrêtaient de venir – sans même nous prévenir – parce que « courir toute la journée, c'était trop dur ». Désormais, nous préférons prendre des intérimaires dont c'est le métier. »

Une restauratrice

L'autoritarisme

À l'inverse, l'autoritarisme est une forme de pouvoir exercé sur l'enfant sans respecter sa personne ou ses besoins. Il s'impose par la crainte et la contrainte exercées sur l'enfant. Ce sont les parents qui appliquent leur loi en fonction de ce qui leur convient.

L'autoritarisme peut aller jusqu'à l'abus de pouvoir, voire la violence. Si cette tendance éducative est officiellement moins en vogue aujourd'hui (on parle régulièrement d'interdire « la fessée »), on constate que la coercition s'exprime plus subtilement, par exemple dans l'injonction globale de « réussite » qui pousse

à multiplier les activités extra-scolaires depuis le plus jeune âge ou la très forte pression scolaire exercée sur les enfants et les adolescents.

Enfermé dans un cadre strict, l'enfant risque soit de devenir soumis, enfermé sur lui-même, soit de se rebeller en cherchant par tous les moyens à faire exploser le cadre. Dans les deux cas, il ne parviendra que plus difficilement à identifier ce à quoi il aspire profondément et à apprendre à gérer sa propre liberté.

Matthieu, 11 ans, est l'aîné d'une fratrie. Leur père est brillant et ne comprend pas que son fils aîné n'excelle pas dans tous les domaines. Le jour où Matthieu a un avertissement de travail à l'école pour plusieurs leçons non apprises, ses parents lui donnent une punition supplémentaire en supprimant une sortie prévue au cinéma. L'institutrice remarque que Matthieu reste abattu pendant plusieurs jours.

4

Pourquoi est-il difficile aujourd'hui d'avoir de l'autorité ?

« **J**e ne sais pas comment font les autres parents, mais nous, nous avons du mal. Les enfants ne sont plus comme avant... » Les parents se font tous un jour ou l'autre cette réflexion découragée, qui montre un réel sentiment de solitude devant la tâche éducative à accomplir avec leurs enfants.

De fait, **un certain nombre de freins viennent contrecarrer l'effort éducatif des parents**. On pense ici, bien sûr, aux décisions politiques qui les « démissionnent » et qui, s'accumulant, fragilisent la confiance qu'ils peuvent avoir dans leur capacité à éduquer leurs enfants. Mais d'autres facteurs, liés à des transformations structurelles de notre société, malmènent l'autorité des parents.

L'enfant du désir

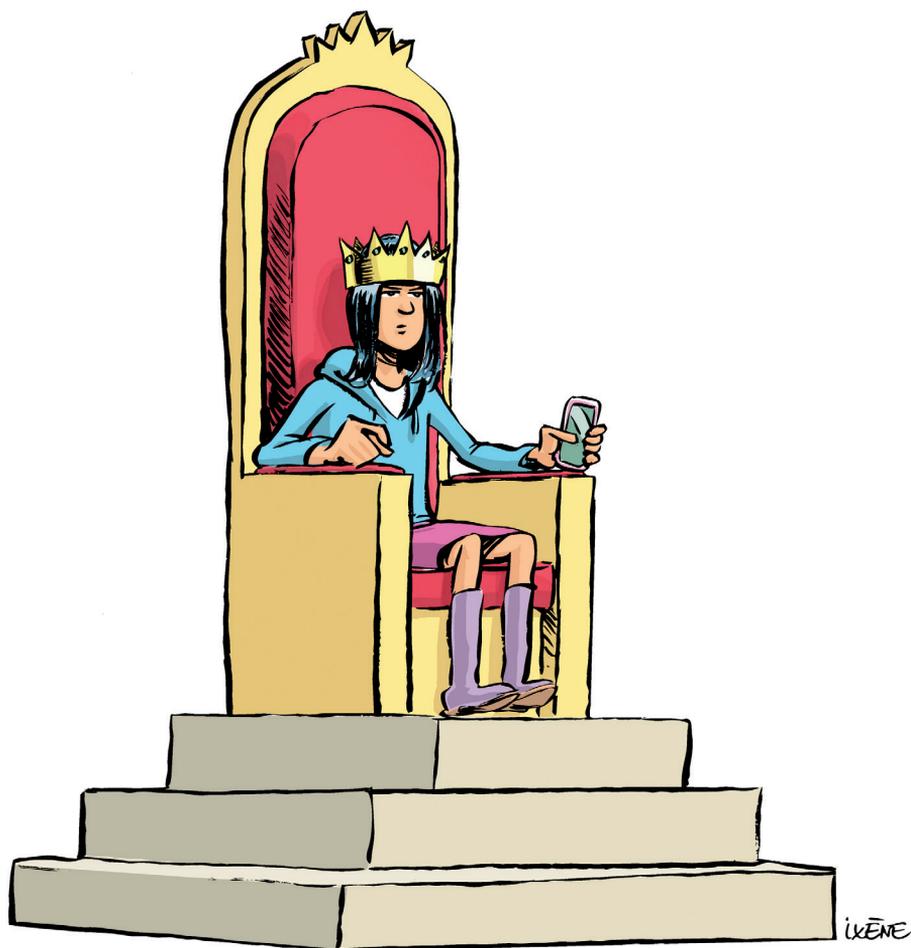
Le recul de la mortalité infantile (mort en couches, décès de l'enfant en bas âge ou suite à des épidémies...)¹, dès la fin du XVIII^{ème} siècle en France, permet progressivement aux parents d'accueillir le nombre d'enfants qu'ils **souhaitent** et non plus, comme avant, le nombre incertain d'enfants susceptibles d'atteindre l'âge adulte. Cette « transition démographique », renforcée par la quasi-généralisation des moyens contraceptifs, a entraîné l'avènement de l'enfant du désir. Parallèlement, on assiste à une transformation de l'idée que la société se fait de l'enfant. Les enfants qui

1. Paul YONNET, *Famille, Tome I: Le recul de la mort. L'avènement de l'individu contemporain*, Paris, Gallimard, 2006.

naissent sont des enfants désirés par leurs parents sur lesquels de grandes espérances sont projetées: «*Elle fera une grande école*»; «*Il sera champion de tennis*». On attend beaucoup de ces enfants à qui on offre

beaucoup. Intuitivement, ils se savent en position de force par rapport à leurs parents qui scrutent leurs désirs et craignent de ne pas leur donner suffisamment (de biens matériels, d'attention, d'affection,

d'activités d'éveil, de soins, d'encouragements...), voire craignent de s'opposer à eux. La position extrême est celle de «*l'enfant-roi*», à qui l'on a voulu éviter toute frustration. Cette culpabilité des parents vis-à-vis



de leurs enfants est parfois encore renforcée par le fait que tous deux travaillent et qu'ils ne sont pas aussi disponibles qu'ils estiment devoir l'être pour leur éducation.

D'autres phénomènes amplifient ou accompagnent cette évolution de fond qui imprègne les relations parents-enfants.

Nos sociétés occidentales ont **une culture démocratique et égalitaire** profondément ancrée qui donne forme à la plupart des rapports humains, depuis l'organisation de nos institutions jusqu'au fonctionnement de la plus petite des associations. Elle finit par colorer aussi les relations au sein de la famille. Parents et enfants sont parfois tentés d'utiliser la voie démocratique ou celle du consensus pour prendre des décisions familiales, se sentant plus à l'aise avec ce modèle qui leur apparaît plus universel ou plus légitime qu'un rapport d'autorité.

De plus, nous sommes soumis à **un afflux**

d'informations et de théories éducatives : qui croire et que croire ? On ne sait jamais : *« Trop de frustrations pourraient nuire à l'estime de soi de notre enfant ; laissons-le faire ses expériences. »* Les parents sont désemparés devant des consignes multiples et contradictoires et finissent par ne plus oser faire acte d'autorité.

Par ailleurs, **la mondialisation de l'information par l'intermédiaire d'internet** donne toujours plus de poids au plus grand nombre, qui semble détenir l'autorité aux yeux de beaucoup. Si nous n'adhérons pas à cette pensée dominante, c'est sans doute que nous avons tort. Le plus raisonnable est de se plier à la majorité, à l'air ambiant, à ce que nous percevons dans les familles de notre entourage. Les enfants savent en jouer : *« Je suis le seul de CM2 à ne pas avoir de portable »*.

Cependant, il faut savoir prendre un certain recul sur ces préoccupations, qui ne

sont pas si nouvelles : *« Le père s'habitue à devoir traiter son fils d'égal à égal et à craindre ses enfants, le fils s'égalé à son père, n'a plus honte de rien et ne craint plus ses parents, parce qu'il veut être libre (...) Le professeur craint ses élèves et les flatte, les élèves n'ont cure de leurs professeurs, pas plus que de tous ceux qui s'occupent d'eux. »* Telle est l'observation amère que fait Platon dans *La République* écrite en 380 avant J.-C. : une invitation à relativiser nos propres constats !

Chaque génération, celle du IV^e siècle avant J.-C. comme celle du XXI^e siècle, a donc à faire face avec courage aux nouveaux défis éducatifs qui se posent à elle. Elle ne peut croire qu'ils se résoudront seuls et sans efforts. L'éducation de la génération suivante nécessite un véritable travail de réflexion, de recherche de solutions nouvelles et de mise en œuvre dans la réalité de la vie des familles.

Autorité des parents

D'une manière générale, diriez-vous que les parents d'aujourd'hui exercent sur leurs enfants :

- Trop d'autorité : 2 %
- Suffisamment d'autorité : 20 %
- **Pas assez d'autorité : 76 %**

D'une manière générale, avez-vous l'impression que les parents d'aujourd'hui ou les parents autour de vous ont du mal à se faire obéir de leurs enfants ?

- **Oui : 81 %**
- Non : 18 %

Source : Sondage TNS Sofres pour Psychologies magazine effectué les 17 et 18 juin 2011 par téléphone auprès d'un échantillon national de 956 personnes représentatif de l'ensemble de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.



De quelle autorité l'enfant a-t-il besoin pour grandir ?

Selon la philosophe Hannah Arendt, l'autorité est « une manière d'obtenir l'adhésion sans avoir recours à la contrainte et à la menace ».

L'autorité juste, ajustée, est une autorité naturellement efficace, parce que légitime (question 6) et ressentie comme crédible, parce qu'elle allie la **bienveillance** et la **fermeté**. Elle permet un espace de liberté dans un cadre sécurisant pour les enfants.

Bienveillance

Les enfants ne sont ni laissés à leurs seuls désirs, ni soumis à l'unique volonté de leurs parents : ceux-ci observent, écoutent et prennent des décisions en fonction de ce qui leur semble le meilleur pour le développement de leurs

enfants. Cette écoute ou ce dialogue ne sont pas une négociation, mais une attention forte prêtée à ce qui est le bien de l'enfant pour l'instant présent et dans une perspective d'avenir. Dans une même fratrie, les besoins ne sont pas identiques aux mêmes âges. Ils nécessitent de mener cette écoute attentive pour chacun.

Le père ou la mère acceptent que les règles puissent être enfreintes sans se sentir remis en cause car ils ne se confondent pas avec les règles qu'ils ont fixées. Ils savent les rappeler, encourager et donner à l'enfant le temps de grandir dans la liberté. À Adam, 5 ans : « *Tu n'as pas réussi à ne pas te lever avant 8 heures, dimanche dernier. J'installe une pendule dans*

BIENVEILLANCE...
... FERMETÉ...

BIENVEILLANCE...
... FERMETÉ...

ÇA VIENT,
MAIS N'OUBLIE
PAS DE RESPIRER!

PFFF
PFFF

ixène

ta chambre. Tu pourras te lever quand la petite aiguille sera sur le 8. Je suis sûre que tu vas y arriver.»

Fermeté

Les règles ou les consignes sont énoncées aux enfants et sont ensuite appliquées et respectées sans que les parents reviennent dessus. L'assurance tranquille dans leur application ne varie pas en fonction des réactions de l'enfant et limite la durée des inévitables conflits, qui ne se transforment pas en bras de fer.

À Paul, 6 ans : *« Tu ne veux pas terminer ta purée alors que tu aimes bien ça ? Ce n'est pas grave : je ne t'oblige pas à finir mais tu peux sortir de table puisque tu n'as plus faim.»*

À Laura, 16 ans : *« Je t'avais demandé de rentrer à 22 heures au plus tard et il est presque minuit... Tu connais la règle : il n'y aura pas de sortie pour toi pendant un mois.»*

Ces règles s'appliquent de manière juste, c'est-à-dire

que le détenteur de l'autorité ne l'utilise pas comme un pouvoir abusif ou arbitraire. Celui-ci s'efforce d'être cohérent, voire exemplaire. On imagine aisément que le commandement : *« Arrêtez de vous taper ! »* serait contreproductif s'il s'accompagnait d'une distribution de claques. De même, il est plus facile d'apprendre aux adolescents à éteindre leur portable à table lorsque les parents respectent eux-mêmes cette règle. La cohérence rend l'autorité crédible ; elle est sécurisante pour l'enfant ou l'adolescent qui peut évoluer en confiance dans un environnement sûr qui l'aide à se construire intérieurement.

Ce cadre éducatif va évoluer en fonction de l'âge, de la maturité et de la personnalité de l'enfant :

– Il y aura des interdits, fermes et non négociables : *« Tu ne joues pas avec les allumettes »* ; *« Tu peux aller sur Facebook après tes devoirs, pas plus de vingt minutes.»*

– Il y aura aussi des libertés et des règles qui laisseront, avec l'âge, une part de plus en plus grande au libre-arbitre : *« Tu te couches entre 21h et 21h30.»*

L'objectif de l'autorité est d'arriver à ce que, à l'âge adulte, le cadre s'efface et que le jeune devienne capable de vivre dans la société de manière autonome et responsable, de poser des choix libres et d'en assumer les conséquences.

« Être crédible, c'est témoigner par ses choix de vie, ses paroles et ses actes de la cohérence de ses valeurs. Les enfants ont besoin de s'appuyer sur des adultes crédibles à leurs yeux, et ils ont besoin de pouvoir leur faire confiance.»

Jean-Marie Petitclerc

6

Sur quoi s'appuie l'autorité des parents ?

L'autorité des parents est naturelle : elle découle du fait même qu'ils sont les parents de leurs enfants. Les parents exercent légitimement leur autorité parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants et ont ainsi reçu le droit et le devoir de les éduquer jusqu'à l'âge adulte. En effet, nul mieux qu'un père et une mère ne peut assumer cette responsabilité : ils sont par nature les meilleurs parents possible pour leurs enfants. Les familles adoptantes sont construites sur ce même modèle, par similitude.

L'enfant reçoit gratuitement le don de la vie de ses parents qui le mettent au monde, l'élèvent et prennent soin de lui. Les parents reçoivent un don gratuit en retour, celui de devenir « père » et « mère »

de cet enfant en accueillant sa vie. Et chaque génération accueille et honore cette vie reçue en mettant à son tour des enfants au monde, comme elle a été mise au monde par la génération précédente.

Ainsi, le lien entre les parents et les enfants est établi sur un don reçu gratuit et un don offert en retour, de génération en génération. Le don et sa réciprocité ne tissent cependant pas un lien égalitaire comme le serait une relation entre partenaires. *« Oui, j'entends que ce n'est pas ton choix. Tu préférerais suivre tes copains, mais ce collège-ci propose une pédagogie adaptée à tes besoins : c'est là que tu iras à la rentrée. »*

Les parents ont autorité sur leurs enfants parce qu'ils

sont investis d'une mission de transmission : ils ont la charge de les emmener jusqu'à l'âge adulte.

Elle est signifiée et confirmée par la loi civile. La loi française reconnaît le droit des parents à exercer l'autorité sur leurs enfants, c'est-à-dire à régir leurs

comportements, à choisir pour eux un certain nombre de biens, à leur autoriser ou interdire des activités et ce, jusqu'à leur majorité. L'autorité parentale s'applique à tous les champs de la vie de l'enfant : à ses relations, à ses activités, à son orientation scolaire,

etc. Elle porte aussi sur les éléments spirituels ou religieux de la transmission. La condition fondamentale de l'exercice légitime de l'autorité est « l'intérêt de l'enfant ». *« Il est interdit de vendre de l'alcool à un mineur parce que l'alcool nuit à la santé des enfants*



et des jeunes. Je ne peux donc pas t'autoriser à aller à cette soirée où il y aura de l'alcool. » Ce concept recouvre un contenu large qui tourne autour du respect de l'intégrité physique et psychique de l'enfant, comme de la préparation de son avenir social, au-delà du cercle familial.

« – *Pourquoi je devrais t'obéir ?* interroge une jeune-fille en pleine rébellion adolescente.

– *Parce que je suis ton père, que je t'aime, et que tu es ma fille* (loi naturelle) *et que je suis, avec ta mère, légalement responsable de toi jusqu'à tes 18 ans* (loi civile). »

D'autres types de lois viennent étayer l'autorité des parents :

Ce sont par exemple les lois religieuses, telles que les Dix Commandements, que reflète d'ailleurs souvent la loi civile : « *Tu ne tueras pas* » ; mais aussi : « *Tu honoreras ton père et ta mère.* » Les lois morales : « *Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qu'on te fasse* » ou bien : « *Qui vole un œuf vole un bœuf.* » Enfin, les coutumes familiales : « *Tous les ans à Noël, on se retrouve en famille.* »

L'autorité parentale est universellement limitée. Si toutes les cultures reconnaissent l'autorité parentale, aucune ne la conçoit comme exclusive et sans limite. L'autorité parentale est bornée par la coutume, le droit, la

nécessaire délégation à d'autres autorités (scolaire, médicale, administrative, policière, religieuse, sociale, etc.). Elle est destinée à s'éteindre dans le temps, puisqu'elle est finalisée par l'accès de l'enfant à son autonomie d'adulte.

Ces différentes lois sont intégrées dans la famille et s'appliquent à chacun. Le cadre structurant de la loi aide l'enfant à grandir tout en sachant qu'il n'est pas soumis à une autorité aveugle puisque ses propres parents sont, comme lui, sujets de la loi. « *Papa, tu dois aussi attacher ta ceinture, sinon les policiers vont t'arrêter !* »

7

Comment s'exprime l'autorité ?

L'autorité dite « naturelle » associée à un certain nombre de règles aide à poser l'autorité pour lui permettre d'être efficace.

L'autorité naturelle

Au-delà des qualités physiques (une physionomie, une voix forte, un physique imposant...), qui peuvent la renforcer, c'est l'attitude intérieure qui est constitutive de l'autorité naturelle.

Tout d'abord, et de manière générale, il s'agit d'être intimement convaincu de sa **légitimité** en tant que parent pour demander, autoriser, voire exiger ou imposer son autorité, sans qu'il y ait de doute sur le bien-fondé de sa position (Question 6).

Mais aussi, la conviction que la règle que l'on fixe

à l'instant précis est juste et bonne parce qu'elle est au service de la croissance de l'enfant. *« Oui, cet antibiotique est amer, mais il est indispensable pour guérir ton otite. Tu dois le prendre. »* Ou bien : *« Je sais que tu as envie de rejoindre tes copains. Tu pourras le faire quand tu m'auras montré tes exercices de maths correctement résolus. »*

L'attitude intérieure déterminée et paisible, parce qu'elle ne doute pas de se faire obéir, est perçue par l'enfant. Un *« non, ce n'est pas négociable »* a alors toutes les chances d'être entendu.

Les règles

Celles-ci doivent être clairement énoncées pour que les enfants les respectent. *« Ne rentre pas trop tard »*

ne fait pas partie de cette catégorie. Il vaut mieux dire: «*Rentre à la maison à 18h30, maximum.*» La règle est énoncée clairement et pour elle-même, sans chantage ou contrepartie qui installerait une négociation permanente ou un climat menaçant. «*Tu rentres à 18h30, sinon...*» laisserait entendre

à l'enfant que l'autorité est insuffisante, puisqu'il faut lui associer une menace de sanction pour la rendre efficace.

Quelles conséquences?

Pour que la parole des parents ait de la valeur, il faut qu'il y ait des conséquences si la règle n'est

pas respectée. Une sanction, pour qu'elle atteigne son objectif, doit apprendre à l'enfant que ce qu'il a fait n'est pas bien et qu'il ne faut pas recommencer... mais surtout qu'il y a des conséquences à ce que l'on fait.

Il vaut donc mieux penser en termes de «réparation» plutôt que de «punition»: s'il a brisé un verre: il le ramasse... et éventuellement en rachète un avec son argent de poche. S'il a eu un avertissement pour insolence en classe, il doit aller s'excuser auprès du professeur. S'il a eu une mauvaise note, il refait son devoir pour comprendre et corriger ses erreurs. Parent et enfant ne devraient voir s'exprimer là-dedans aucune idée de vengeance ou de brimade, mais bien de réparation.

Pour les plus jeunes, il peut être difficile de mettre en œuvre des réparations: on ne fait pas ramasser un verre cassé à un enfant de 3 ans, par exemple. On peut alors mettre l'enfant



en situation de « hors-jeu » : « *Ton comportement a dépassé les bornes, tu as besoin de te calmer. Tu peux le faire dehors ou dans ta chambre.* » Ce temps de mise à distance peut aider l'enfant à se calmer, à regretter son exclusion et son acte et les parents à retrouver leur patience.

Et les récompenses ?

Leur défaut est d'encourager à partir d'une motivation extérieure : l'enfant n'est pas poussé à respecter la règle en elle-même,

donc ce qui est bon pour lui, mais à décrocher la récompense.

Il est donc préférable de penser en termes de « valorisation positive » ou de « célébration ». « *Avec Papa, nous avons remarqué que tu avais arrêté de sucer ton pouce. Nous te félicitons, parce que c'est un gros effort pour toi. Nous ferons un bon dîner ce soir avec ton menu préféré pour fêter cette belle réussite !* »

Remarquer ce qu'ils font de bien et les encourager sont

des attitudes qui aident les enfants à respecter les règles. Un enfant cherche avant tout à savoir s'il est aimé et à attirer l'attention, même négative, de ses parents. En revanche, il sera parfois préférable d'ignorer un comportement déplaisant ou provocateur pour ne pas encourager à le reproduire.



Comment exercer l'autorité à deux voix, père et mère ?

Si le droit et le devoir d'éduquer l'enfant reviennent aux deux parents, y a-t-il néanmoins un rôle spécifique pour chacun d'eux ?

Dans les temps patriarcaux qui nous ont précédés, le père de famille était cette voix grave et incontestée de l'autorité parentale. Nos schémas culturels et les règles du droit ont évolué depuis. Désormais, il est clair que **l'autorité parentale est partagée par le père et la mère**, et c'est heureux ! L'exercice du dialogue et l'accord du père et de la mère sont devenus indispensables.

La mère ne peut pas revendiquer le privilège du soin et de la proximité affective pour prendre toutes les décisions. De même, le

père ne peut revendiquer le privilège symbolique d'être le décideur ultime et le référent unique de l'autorité éducative. L'augmentation des situations de séparation rend cette égalité plus sensible et plus nécessaire. Le père – pas plus que la mère – ne peut exercer une autorité parentale exclusive et univoque. Il leur est nécessaire de s'écouter mutuellement, de faire l'effort de se comprendre et de parvenir à un choix commun.

Si **le plus souvent, les points d'accord sont évidents** (notamment parce que les unions s'effectuent dans des groupes sociaux et culturels proches), les trajectoires de vie ou les systèmes de valeurs de chacun demeurent des sources de conflit potentiel.

J'ENTENDS BIEN
CE QUE TU ME DIS,
MAIS JE VAIS DEMANDER
SON AVIS À PAPA, POUR
ÊTRE BIEN SÛR QUE
TOUT EST CLAIR...



IXÈNE

Arnaud est fils de médecins; Daphnée, elle, est très branchée « bio » et médecines douces. A chaque petite maladie des enfants, un conflit surgit sur leur mode de traitement ou sur le médecin à consulter : le pédiatre ou l'homéopathe ?

Aussi certains parents peuvent-ils se fatiguer de devoir sans cesse chercher à s'accorder. Cette lassitude augmente les sentiments de frustration

et d'injustice au sein du couple, qui sont facteurs de disputes et de laisser-aller éducatif. La confiance et l'amour que les parents se portent permettent le plus souvent de dépasser les désaccords et les conflits : ils incitent chacun à se fier au jugement de l'autre et permettent d'avoir la satisfaction de réaliser une œuvre éducative commune.

Cette nécessité d'un accord éducatif permanent est parfois éprouvante, mais elle a un intérêt réel pour l'enfant, parce qu'**il est souhaitable que la ligne directrice éducative soit cohérente**. Même en situation de séparation conjugale, un accord parental sur l'éducation est nécessaire. Les discordances, au contraire, minent la confiance de

l'enfant en l'autorité éducative en général, et peuvent même le conduire à un cli-vage de sa propre identité. L'unité intérieure de l'enfant dépend en effet de l'harmonie des voix parentales. Mais si le conflit parental est facteur de stress pour l'enfant, il ne faudrait pas en déduire que sa construction repose sur leur accord permanent (fût-il uniquement « de façade » !). Face à une règle éducative systématiquement univoque, l'enfant n'aurait pas d'autre solution que d'adopter une seule manière d'être. Au contraire, le fait de faire face à deux voix lui permet de prendre sa place d'interprète de la règle éducative. En observant que l'établissement de la règle repose sur un processus de dialogue et d'échange entre les parents, il peut percevoir

à la fois la nécessité de la règle et l'espace qui existe entre ses deux parents. En voyant cet espace, l'enfant mesure la possibilité d'une interprétation personnelle. Ainsi, il est appelé à devenir adulte, en recevant la règle et en la mettant en œuvre d'une manière propre.

Ce sont les discussions éducatives du père et de la mère qui forment la base de cette individualisation. Au contraire, l'absence de discussion ne laisse pas de place à l'altérité et fait de la règle une institution violente ; le désaccord permanent, lui, fait de la règle une donnée impossible ou toujours relative.



Comment l'autorité évolue-t-elle en fonction des âges des enfants?

L'autorité des parents s'exprime différemment à chaque âge de l'enfant, tout en gardant toujours en vue que le chemin éducatif le conduit vers l'autonomie de l'âge adulte.

L'attention à chaque âge

L'autorité et ses modes d'expression évoluent de la naissance à l'âge adulte en s'accordant aux besoins spécifiques des enfants. Par exemple, lorsque le tout petit a besoin de découvrir le monde et d'expérimenter physiquement objets et situations nouvelles, il est bon d'organiser la maison pour qu'il puisse faire ses découvertes sans se heurter à des interdits continuels. Cela le placerait sinon dans une situation « d'injonction paradoxale »

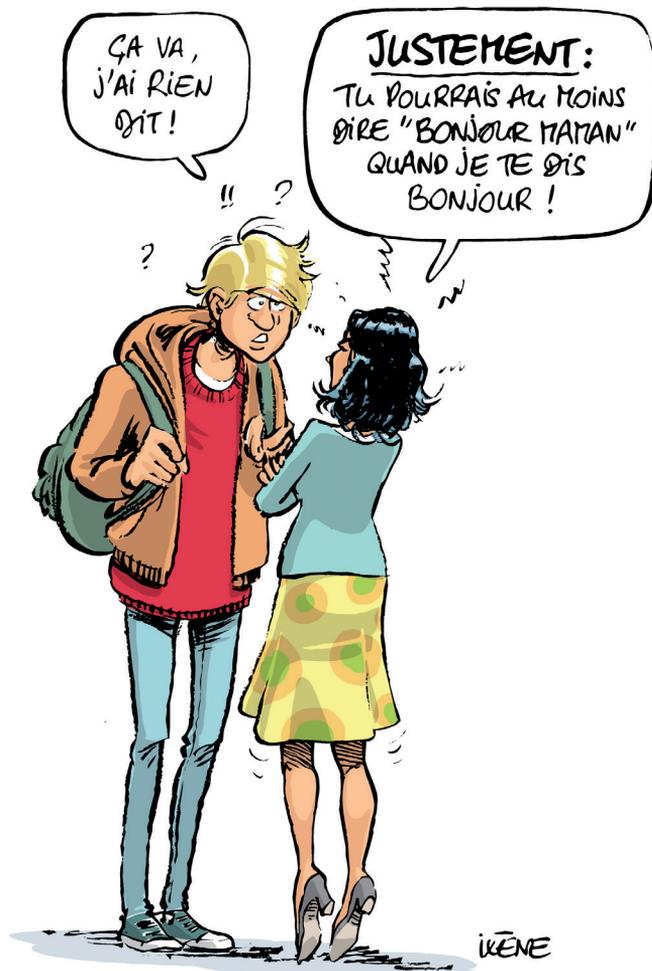
(on l'invite à explorer sans lui donner les moyens de le faire). Pour l'enfant plus grand, les simples interdits de la petite enfance (« *Stop! C'est dangereux!* ») auront besoin d'être expliqués pour s'inscrire dans une compréhension logique et plus large du monde qui l'entoure, compréhension qui l'aidera à intégrer règles et interdits pour les faire siens. « *Stop! C'est dangereux de traverser tant que le petit bonhomme est rouge parce que des voitures peuvent arriver!* » Ce souci d'explication, qui, il faut le rappeler, n'est pas une *justification*, ira bien sûr croissant avec l'âge de l'enfant.

La nécessaire adaptation

S'il peut être difficile de voir grandir son enfant et de faire évoluer les règles qui régissent sa vie, il saura le rappeler et réclamer cette adaptation. « *J'ai quand même plus 5 ans !* » A contrario, il peut être difficile de ne pas élever les petits derniers au rythme des aînés, aînés qui sauront, eux aussi, en faire la remarque : « *Il y a du laisser-aller, les parents ! Je n'aurais jamais eu le droit de regarder ce film à son âge...* » Ils peuvent alors facilement s'ériger en gardien de la « norme ». Cette réflexion signale que les grands contribuent à l'éducation des petits et que leur intervention modifie aussi, dans une certaine mesure, le rôle des parents.

Une attention à chaque âge de l'enfant et une adaptation régulière sont donc à mettre en œuvre.

« *Chez nous, nous revoyons les règles pour chaque enfant à la rentrée scolaire : heures de coucher,*



organisation des services, argent de poche... Cela permet de faire un point et mieux nous adapter aux enfants qui grandissent. »

**L'adolescence:
le souhaitable,
le nécessaire
et l'indispensable**

Le père et la mère, dont la parole était respectée et suivie, sont mis en cause par leur adolescent qui

oscille entre la recherche d'une plus grande autonomie et le besoin d'éprouver la solidité de leurs parents. Ceux-ci peuvent être tentés, l'environnement n'aidant pas forcément à « garder le cap », d'être moins fermes et constants sur les valeurs qu'ils s'efforçaient jusqu'alors de transmettre, et sur les règles sur lesquelles ils s'appuyaient pour cela. Le jeune adolescent a cependant grand besoin de sentir que ses parents tiennent bon et qu'ils continuent de lui transmettre des règles ou des orientations assurées et cohérentes. Les coups de boutoir que l'adolescent leur porte servent en grande partie à en éprouver la solidité

Néanmoins, les parents ne peuvent pas se battre sur tous les fronts. Si les parents sont en conflit permanent sur le rangement de sa chambre, leurs messages sur les choses vraiment importantes, celles dont la vie et l'avenir de leur adolescent dépend (études, relations, drogue, alcool, tabac, vie affective...), auront moins de chances de passer. Il devient alors nécessaire de prioriser les règles entre ce qui est souhaitable, ce qui est nécessaire et ce qui est indispensable.

Avec le jeune adulte, il ne s'agit plus alors pour les parents d'exercer leur autorité sur leur enfant. ils exerceront davantage une

simple influence sur lui : faire connaître son point de vue, les conséquences de tel ou tel acte, mettre en perspective, élargir et enrichir le champ de la réflexion... Mais il importe de leur laisser le choix : les relations parents-enfants deviennent peu à peu des relations d'adultes à adultes et les parents peuvent apprécier la maturité de leurs jeunes et les échanges féconds qui en découlent.

« Tous les matins je me battais avec Marie, 11 ans, pour le choix de ses vêtements... Nous finissons par être en retard au collège. Je me suis demandée quels étaient les dangers de la laisser choisir. J'ai réalisé que pour moi, c'était une question de pouvoir. Maintenant, je lui donne la météo et c'est elle qui choisit : robe ou pantalon, tee-shirt ou gros pull. Tout va mieux... on est même en avance au collège ! »

Laurette

10

Comment s'articule l'autorité parentale avec les autres autorités ?

Des parents souvent désemparés

- 27 % des parents disent avoir souvent, voire très souvent, des difficultés à savoir comment s'y prendre, quelle attitude privilégier pour aider leurs enfants vis-à-vis de l'école
- 61 % des sondés estiment qu'ils sont mal préparés à devenir parents d'élève
- 85 % des parents se disent intéressés par des lieux de dialogue avec les enseignants et l'école

Source : Sondage Opinionway réalisé en avril 2014 pour La Croix et l'Apel auprès d'un échantillon représentatif de parents d'enfants scolarisés et de jeunes de 18 à 24 ans

Les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants, mais ils ne sont pas seuls à les éduquer. Leur autorité est déléguée à d'autres personnes ou d'autres lieux éducatifs. Professeurs, éducateurs, animateurs, médecins...

exercer l'autorité par délégation de l'autorité des parents.

L'autorité parentale attend un appui d'autres autorités en vue d'une éducation cohérente de l'enfant...

Toutes ces autorités ont leur légitimité et leur place

dans la croissance de l'enfant. Chacune est indispensable et liée aux autres. Par exemple, lorsque les parents valorisent le travail des professeurs, appuient les règles de discipline de l'école, soulignent le bien-fondé de la loi, ou encore accompagnent l'enfant dans un suivi médical, ils lui permettent d'avancer avec confiance et, ainsi, de mieux s'intégrer dans le monde. De la même manière, les écoles qui sont respectueuses de l'avis des parents ou qui reconnaissent les cultures d'origine ou les éducateurs qui attendent le soutien des parents pour engager des dispositifs éducatifs entraînent l'adhésion et gagnent en efficacité dans leur mission éducative. L'idéal est la cohérence de toutes ces instances. Cette cohérence se trouve, non pas dans l'uniformité des discours et des pratiques, mais dans leur harmonisation, chacun reconnaissant le bien-fondé de la mission de l'autre et le renforçant dans son rôle.

« Benjamin a été collé pour avoir utilisé son portable en classe. Nous ne sommes pas allés défendre notre fils devant le proviseur, mais avons soutenu et approuvé cette punition. Benjamin est maintenant conscient qu'il existe une cohérence éducative entre l'école et la maison et nous avons, nous, gagné une relation de confiance avec son professeur principal. »

Dans un monde où les influences sont plurielles, l'autorité parentale peut-elle trouver sa cohérence ?

Le pluralisme de la société traverse les familles contemporaines et n'est pas seulement « au dehors ». L'espace social et familial est pluriel. Les éducations sont souvent différentes, parfois même divergentes, d'une famille à l'autre. Il n'est pas évident pour les parents de faire valoir leur autorité sous la pression de tant d'influences différentes. Les enfants, dans ce cadre, sont tentés de prendre ce qui leur plaît

immédiatement. Face à cela, les objectifs éducatifs de long terme se trouvent particulièrement fragilisés, en particulier ceux de nature affective, éthique ou religieuse.

L'autorité de la vérité s'amenuise sans doute du fait de cette concurrence qui relativise aisément l'apport des parents. Les enfants se rendent compte sans peine que tous les parents ne disent pas la même chose et, en particulier, n'interdisent pas les mêmes choses. Les choix familiaux qui ne peuvent faire l'objet d'une preuve indiscutable et immédiate – autrement dit la plupart des valeurs familiales – se retrouvent mis en cause ou fragilisés du fait de la pluralité des options offertes aux enfants.

En ce sens, on comprend que les enfants ne puissent pas plonger immédiatement dans l'immense diversité du monde. Pour grandir, il leur faut le temps de s'ancrer dans les valeurs transmises par leurs parents avant



d'être confrontés, progressivement, au pluralisme des valeurs. Il appartient aux parents, pour exercer leur autorité, de construire cette cohérence communautaire,

sans pour autant bâtir des forteresses identitaires. Ce sont des équilibres subtils et peu aisés à maîtriser.

Un travail de discernement est indispensable de la part des parents : tout ne se vaut pas dans la pluralité des valeurs familiales. Néanmoins, le travail des parents est moins de réaliser une cohérence éducative complète et close, que d'ouvrir à l'humanité comme à un mystère riche, inépuisable et que l'on peut accueillir, respecter et discuter.

« Estelle, 14 ans, a passé des vacances dans la famille de sa meilleure amie. A son retour, nous avons eu des discussions intéressantes sur le mode de vie de cette famille. Elle a un peu essayé de nous prendre en défaut en valorisant des habitudes distinctes des nôtres. Nous lui avons répondu que nous comprenions très bien qu'ils vivent autre chose, que nous étions heureux qu'elle ait découvert un autre fonctionnement familial, mais que nous avons fait des choix différents. »

Et lorsque les enfants vivent avec un beau-père ou une belle-mère ?

Au-delà des dissensions ou des rancunes qui peuvent perdurer en cas de séparation, il faut s'efforcer de rechercher avant tout le bien de l'enfant et, là encore, à parvenir à une cohérence éducative entre les différents lieux de vie. Aucun des deux parents ne perd son rôle, malgré la séparation. Si les

beaux-parents peuvent avoir un « mandat d'éducation quotidienne », c'est toujours en tant que tiers qu'ils l'exercent, pour les actes de la vie quotidienne, mais sans prendre la place du père ou de la mère.

« Depuis notre divorce, Matthieu, 13 ans, a du mal à s'entendre avec la compagne de son père. Je lui ai dit qu'il n'était pas obligé de l'aimer mais de la respecter et que je ne cessais pas, moi, d'être sa mère lorsqu'il était chez eux. Il fait mieux la part des choses et les relations se sont apaisées. »

Une mère



Quelle coopération entre les parents et l'école ?

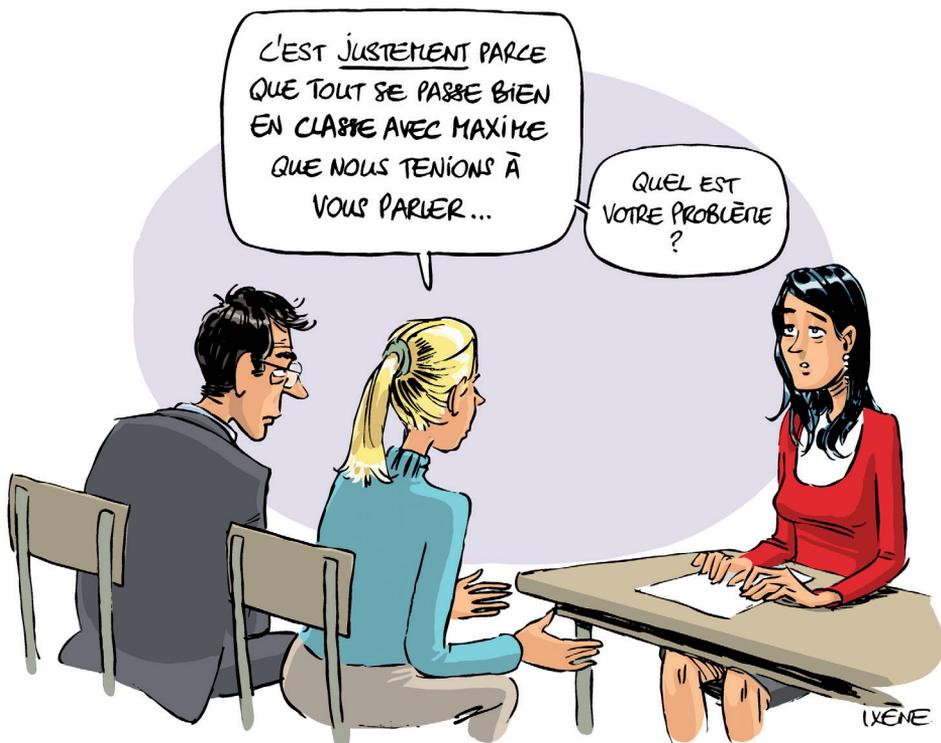
Nous l'avons vu, **les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants**. Cette responsabilité éducative recouvre tous les domaines de la vie de leurs enfants. Elle continue donc de s'exercer au sein de l'école à laquelle les parents délèguent leur autorité. En choisissant une école et en confiant leur enfant, les parents posent un acte de confiance envers les éducateurs et les enseignants qui en seront chargés. Cette confiance est source de cohérence et de sécurité pour l'enfant (Question 10). Ainsi, critiquer les enseignants devant ses enfants est une attitude néfaste, avant tout pour les enfants eux-mêmes.

Bien plus, les parents qui s'intéressent, sont présents,

posent les bonnes questions, suivent les études de leurs enfants, se soucient de leurs relations amicales au sein de l'établissement scolaire, en connaissent le règlement intérieur ou dialoguent de manière collaborative avec les professeurs en respectant leurs compétences contribuent de façon positive à la bonne marche de l'école et à la réussite de leur enfant (cf. Études PISA²).

En instaurant un **dialogue constructif entre les parents et les professeurs**, la direction de l'école ou les éducateurs, on peut créer un véritable climat de confiance. Cette confiance s'établit dans la

2. Études PISA: Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves, effectué tous les 3 ans dans les pays de l'OCDE.



durée et à froid : ce n'est pas lorsqu'un problème se présente qu'il est bon de rencontrer le professeur concerné. Il est au contraire nécessaire de s'inscrire en amont dans une relation de collaboration éducative

et de participation à la vie de l'école. En cas de problème, on trouvera beaucoup plus facilement des solutions entre adultes qui se connaissent et qui ont déjà noué une relation de confiance. Cela favorisera

une recherche conjointe du bien de l'enfant.

Les relations parents-école peuvent être plus apaisées avec davantage de bienveillance, d'écoute et de dialogue mutuels, sachant qu'il n'existe pas d'école

parfaite. Dans de nombreux cas, les associations de parents d'élèves pourront aussi contribuer à dénouer une difficulté.

Ce n'est qu'après avoir rencontré les enseignants et épuisé toutes les possibilités d'échanges que

les parents pourront légitimement avoir une attitude ferme pour exercer leur liberté de conscience (par exemple, lors de l'intervention d'une association extérieure à l'école ou lors du visionnage d'un film...). Cette attitude ferme peut

aller jusqu'à changer l'enfant d'établissement (par exemple, en cas de harcèlement ou de racket non maîtrisés au sein de l'école).

Points de repère pour un entretien parent-professeur à la suite d'une difficulté:

- Ne pas voir l'enseignant « à chaud », si possible.
- L'enfant qui rapporte un incident ou un conflit a souvent une vision partielle et émotionnelle des événements. L'écouter avec un a priori de confiance, tout en sachant prendre du recul.
- Préparer l'entretien par écrit. Savoir ce que l'on veut dire et ce que l'on sait préférable de ne pas dire.
- Si besoin, se rendre à l'entretien à deux : père et mère ou un parent avec un membre de l'association de parents d'élève.
- Ecouter la version des faits du professeur en lui accordant un a priori de confiance.
- Lui dire ce que l'on apprécie dans ce qu'il transmet à l'enfant (renouvellement de la confiance)
- S'exprimer avec calme, sans couper la parole, en respectant les règles de politesse. Parler des faits plutôt que des émotions ou des ressentis.
- Chercher ensemble comment sortir de cette difficulté (proposition de collaboration éducative entre adultes).
- Proposer un autre rendez-vous dans quelques semaines ou mois (relation de collaboration éducative au long cours).

12

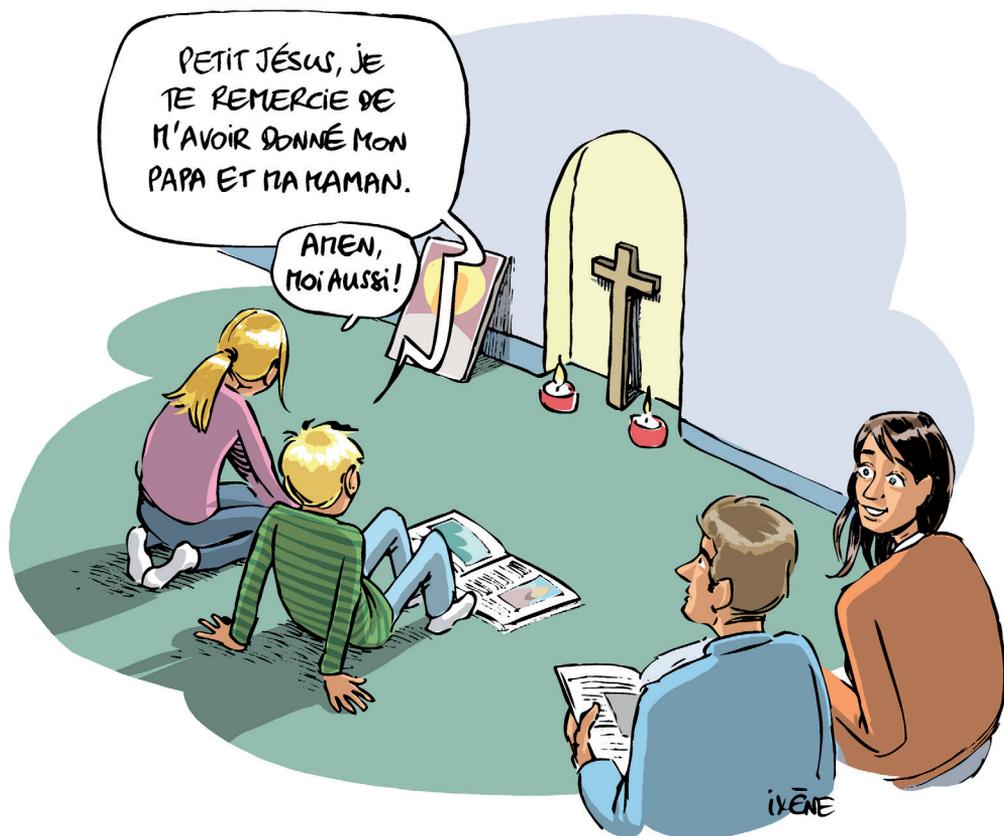
Comment exercer l'autorité comme parents chrétiens ?

Les parents, premiers et principaux éducateurs de plein droit par une autorité reçue de Dieu

Si les parents sont premiers responsables de l'éducation de leur enfant, c'est par la volonté du Père « de qui toute paternité, au ciel et sur la terre, tire son nom » (Ep 3, 15). Saint Paul affirme même que « toute autorité vient de Dieu » (Rom 13, 1). Dieu donne la vie par les parents, et ne crée pas des enfants sans action humaine. Il confie les enfants aux parents qui sont chargés d'une mission sacrée auprès de leurs enfants. Cette mission est renforcée par le sacrement de mariage, qui fonde la famille.

« La mission éducative, enracinée (...) dans la participation à l'œuvre créatrice de Dieu, trouve aussi sa source, pour les parents chrétiens, d'une manière nouvelle et spécifique, dans le sacrement de mariage, qui les consacre à l'éducation proprement chrétienne des enfants et les appelle donc à participer à l'autorité et à l'amour mêmes de Dieu Père et du Christ Pasteur, tout comme à l'amour maternel de l'Eglise. Il les enrichit des dons de sagesse, de conseil, de force et de tous les autres dons du Saint-Esprit afin qu'ils puissent aider leurs enfants dans leur croissance humaine et chrétienne. »

Jean-Paul II, *Familiaris consortio*, § 38



**Éduquer:
un « ministère »
authentique
de l'Église**

Si toute autorité vient de Dieu, celle-ci s'exerce à la manière même dont Dieu agit envers les hommes, c'est-à-dire comme un serviteur. La scène du

lavement des pieds nous montre comment agir les uns envers les autres : « Vous m'appellez "Maître" et "Seigneur", et vous avez raison, car vraiment je le suis. Si donc moi, le Seigneur et le Maître, je vous ai lavé les pieds, vous aussi, vous devez

vous laver les pieds les uns aux autres » (Jn 13, 13-14). L'autorité des parents s'exerce donc comme un service. Elle est au service de la croissance des enfants dans toutes les dimensions de leur personne.

Saint Jean-Paul II écrira : « *Grâce au sacrement de mariage, la mission éducative est élevée à la dignité et à la vocation d'un « ministère « authentique de l'Église au service de l'édification de ses membres »* (Jean-Paul II, *Familiaris consortio*, § 38). Ce « ministère parental » n'est pas détruit par un divorce et continue à pouvoir s'exercer. La fin de la conjugalité n'est pas la fin de la parentalité. L'adoption est un ministère parental confié, qui peut s'exercer pleinement.

L'Église, elle, est au service des familles, dans leur tâche d'humanisation et d'éducation à la foi, quelle que soit leur situation. Elle soutient leur autorité et s'appuie sur elle pour l'éducation chrétienne fondamentale. Ce sont les parents qui permettent de plein droit à l'enfant d'être baptisé, qui l'autorisent à

participer aux célébrations religieuses, à être catéchisé et à vivre les étapes de l'initiation chrétienne. Ils sont les vecteurs primordiaux de l'appartenance chrétienne. Ce sont aussi les parents qui introduisent les premiers les enfants à la prière, à la Parole de Dieu, aux rites et à l'agir chrétiens. Ils sont les premiers témoins du Christ auprès de leurs enfants.

Une autorité fondée sur le témoignage de vie

Il y a donc une manière particulière d'exercer l'autorité pour des parents chrétiens. Cette autorité se manifeste à partir du témoignage de vie du père et de la mère, disciples du Christ. Humilité, douceur et patience sont les manifestations les plus profondes de l'amour présent dans le cœur de Jésus : « *Apprenez de moi que je suis doux et*

humble de cœur » (Mt 11, 29). La douceur, l'humilité et la patience de Jésus manifestent, en tout ce qu'Il est, le Père. Ainsi les parents, disciples de Jésus, cherchent à témoigner dans tous les aspects de leur vie, à commencer par l'amour qu'ils ont l'un pour l'autre et par l'attention réciproque qu'ils se portent, de l'amour du Père pour leurs enfants et pour les autres hommes. Il y a là un socle solide pour la croissance de l'enfant.

« Une des plus grandes leçons reçues de mon père a été lorsqu'il m'a demandé pardon pour un reproche injuste qu'il m'avait adressé. J'avais 15 ans et il m'a beaucoup plus appris ce jour-là sur la vertu de force que ne l'auraient fait de longs discours. »

Pierre

Les AFC : qui sommes-nous ?



Les Associations Familiales Catholiques sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la société au service de la famille, à la lumière de l'enseignement de l'Église catholique.

Leurs missions

- Valoriser la famille fondée sur le mariage et ouverte à la vie comme chemin de bonheur et d'épanouissement de la personne.
- Discerner les besoins des familles et prendre des initiatives pour y répondre.
- Être une force de proposition permanente auprès des acteurs économiques, sociaux et politiques, pour que le choix de la famille et l'accueil de l'enfant soient facilités.

Les AFC en chiffres

- 3 000 familles adhérentes, 309 associations locales.
- 630 Chantiers-Éducation pour soutenir les parents dans leurs responsabilités éducatives.
- 1 association agréée de consommateurs pour défendre les droits et intérêts matériels des familles.
- Des ateliers de politique familiale pour améliorer l'environnement quotidien des familles.
- Un journal pour les adhérents : *La Vie des AFC*.
- Un site internet et une newsletter grand public relayant nos positions et propositions.
- La diffusion régulière de dossiers techniques et d'analyses de l'actualité sur des thèmes variés : fin de vie, allocations et prestations familiales, théorie du genre, éducation...

Confédération Nationale des AFC
28, place Saint-Georges – 75009 Paris
Site Internet : www.afc-france.org

Tél. : 01 48 78 81 61 – Fax : 01 48 78 07 35
E-mail : cnafc@afc-france.org
Pour adhérer : www.afc-france.org

Achevé d'imprimer en XXX 2015
Dépôt légal : XXX 2015
Imprimé en France